L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Journal, 10 p., 32 c., rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 14 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de feu Jean Casimir Jules Vigne.—No 18,207.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, rue Royale Passage de la Bourse, No 32.

Il sera vendu samedi 24 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 janvier 1866, la propriété immobilière ci-après désignée:

Un terrain d'environ, étant dans le Second District de la Nouvelle-Orléans, ville, dans l'Etat ci-devant, et à Orléans, nommé et connu sous le nom de Jardin de Vigne, ayant une profondeur de 40 pieds, et une ligne de 40 pieds de profondeur; contenant ensemble environ 1600 pieds de superficie, et ayant pour bornes et limites, d'un côté, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, d'autre côté, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, d'un bout, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, et d'autre bout, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier.

Cette propriété est vendue comme appartenant à la succession de feu Jean Casimir Jules Vigne, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Probatoire de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 décembre 1865, et homologué par la Cour d'Appel, en date du 6 janvier 1866, et ordonnant l'envoi en possession en faveur des héritiers et ayant-droit de ladite succession.

Conditions comptant.

Acte de vente passé devant O. Dessel, notaire public.

20 janv—7, 10, 17 fév et 3 mars

Grande vente de propriétés foncières.

Succession d'Elias Taylor.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

Passage de la Bourse, No 32.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 février 1866, il sera vendu, le Jeudi, 22 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, les propriétés immobilières ci-après désignées:

1. Un terrain de 40 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, ayant pour bornes et limites, d'un côté, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, d'autre côté, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, d'un bout, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, et d'autre bout, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier.

Cette propriété est vendue comme appartenant à la succession de feu Jean Casimir Jules Vigne, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Probatoire de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 décembre 1865, et homologué par la Cour d'Appel, en date du 6 janvier 1866, et ordonnant l'envoi en possession en faveur des héritiers et ayant-droit de ladite succession.

Conditions comptant.

Acte de vente passé devant M. O. Dessel, notaire public, ou, en son lieu et empêchement, le soussigné.

20 janv—7, 10, 17 fév et 3 mars

VENTES JUDICIAIRES

JULES MANOUVRIER vs. JAMES H. SERRIL.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 13,475.—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 26 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Etat ci-devant, et à Orléans, ayant 12 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, et ayant pour bornes et limites, d'un côté, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, d'autre côté, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, d'un bout, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, et d'autre bout, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier.

Cette propriété est vendue comme appartenant à la succession de feu Jean Casimir Jules Vigne, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Probatoire de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 décembre 1865, et homologué par la Cour d'Appel, en date du 6 janvier 1866, et ordonnant l'envoi en possession en faveur des héritiers et ayant-droit de ladite succession.

Conditions comptant.

Acte de vente passé devant J. Cuvillier, notaire public, ou, en son lieu et empêchement, le soussigné.

20 janv—7, 10, 17 fév et 3 mars

Succession de Jean Anne.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, rue du Passage de la Bourse, No 32.

Il sera vendu samedi, 24 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 janvier 1866, les propriétés désignées ci-après:

1—Le quelle indivise d'un quart de la terre située dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, ayant 12 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, et ayant pour bornes et limites, d'un côté, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, d'autre côté, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, d'un bout, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, et d'autre bout, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier.

2—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Etat ci-devant, et à Orléans, ayant 12 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, et ayant pour bornes et limites, d'un côté, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, d'autre côté, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, d'un bout, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier, et d'autre bout, le terrain appartenant ci-devant à Pierre Pelletier, et aujourd'hui à Jean Pelletier.

Cette propriété est vendue comme appartenant à la succession de feu Jean Casimir Jules Vigne, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Probatoire de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 décembre 1865, et homologué par la Cour d'Appel, en date du 6 janvier 1866, et ordonnant l'envoi en possession en faveur des héritiers et ayant-droit de ladite succession.

Conditions comptant.

Acte de vente passé devant J. Cuvillier, notaire public, ou, en son lieu et empêchement, le soussigné.

20 janv—7, 10, 17 fév et 3 mars

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

SURSEAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DEUXIEME ETAT ANNUEL

Pour l'année comprise le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$191,022 77
Sur les risques de mer	20,000 00
Sur les risques de rivières	287,648 27
	$498,185 27
Moins primes payées le 31 décembre 1864	33,792 00—$462,370 27
A déduire:	
Primes non expirées le 31 décembre 1865	93,343 00
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,641 00—$96,984 00
Montant net des primes le 31 décembre 1865	$365,386 27
Pertes payées dans la même période:	
Sur les risques d'incendie	$93,749 00
Sur les risques de mer	2,000 00
Sur les risques de rivières	36,555 20—$132,304 42
A déduire:	
Recouvrements	28,646 66
Sauvetages, avaries, commissions	2,000 00
Frais de pertes, etc	3,158 14
Perte sur l'actif	102,499 62—$136,304 42
Balance	$229,081 85
Montant de la Compagnie au commencement	$1,000,000 00
Perte sur l'actif	102,499 62
Balance	$897,500 38
Total de l'actif	$1,126,581 85

Le conseil tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS ELOO, Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui, 8 février 1866, personnellement, par-devant moi, notaire public soussigné, sont comparus John G. Saxon, président, et James E. Taylor, trésorier de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, laquelle Compagnie a été dûment autorisée par l'Etat de la Louisiane, et qui, ayant prêté serment, ont déclaré que le tableau ci-dessus est une juste et véritable exposition de l'état de la Compagnie.

CHARLES SAGORY, Président.
F. FOURCHY, Secrétaire.

Signé: Ex. MEURIER, ancien juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 3 juin 1865, il a été arrêté que le dividende de six pour cent (6 pour cent) pour l'année pour laquelle on vient de faire le rapport, et payable à partir de ce jour, sera payé à partir de ce jour, et que, à partir de ce jour, le dividende de six pour cent (6 pour cent)